

Postulat : Un lieu de mémoire pour toutes les victimes de la « chasse aux sorcières »

Le 16 décembre 2020, une plaque a été posée au château d'Ouchy en souvenir de Jaquette de Clause, une des premières femmes vaudoises à avoir été persécutée et condamnée pour crimes de sorcellerie dans le courant du XV^e siècle. Il s'agit de la première plaque posée dans le cadre du projet de visibilité des femmes dans l'espace public, adopté par la Municipalité fin 2019.

Nous saluons ce geste important. Toutefois, il nous semble qu'il manque encore à Lausanne un lieu de mémoire pour toutes les victimes de la chasse aux sorcières, particulièrement longue et meurtrière dans le Pays de Vaud. D'après des estimations, entre 1430 et 1660 3'000 personnes y ont été inculpées pour sorcellerie et plus de 2'000 personnes exécutées (pour comparaison : 337 personnes inculpées et 70 exécutées à Genève, 360/243 à Neuchâtel, 505/254 à Lucerne, 220/74 à Zurich, 545/246 aux Grisons)¹. Le Pays de Vaud détient donc probablement le triste record du plus grand nombre de personnes persécutées pour sorcellerie en Europe, en proportion de sa population. 60% à 70 % des victimes étaient des femmes, dénoncées, incarcérées, torturées, puis brûlées vives par une société qui considérait les femmes comme inférieures, moralement faibles et dangereuses. Toutefois, il ne faut pas oublier les 30 à 40 % d'hommes condamnés comme sorciers. Les dernières personnes brûlées à Lausanne en 1659 étaient un couple, les époux Jean-François Dallien et Anthoyne Alamand².

Ces faits remontent, certes, à plusieurs siècles. Toutefois, par sa durée et son intensité, il s'agit d'un élément clé de notre histoire qui mérite d'être mieux connu du grand public. D'une part, car il s'agit de violences qui ont été majoritairement exercées sur les femmes, et que la Ville de Lausanne ne compte aujourd'hui encore aucune figure féminine notoire ou historique représentée dans l'espace public³. D'autre part, car c'est un véritable travail de mémoire et de perspective sur notre histoire qui est en jeu. Les sorcières cataloguées comme telles étaient notamment et en réalité des femmes indépendantes qui, par exemple, refusaient de se marier, étaient veuves ou célibataires, n'avaient pas d'enfants ou étaient tout simplement âgées.⁴ Les sorcières et les sorciers n'existent pas. Ce qui existe, ce sont les structures répressives de notre société, particulièrement envers les groupes discriminés. Ces personnes sont nos ancêtres, et elles ont été brûlées vives.

La chasse aux sorcières a connu son apogée durant des périodes de crise économique, d'épidémie, de famine ou de guerre. Il est malheureusement trop humain de chercher, en temps de tension sociale, des boucs émissaires, en accusant des groupes minoritaires ou marginalisés. En sommes-nous vraiment à l'abri, à l'heure des théories du complot, de l'incitation à la haine sur les réseaux sociaux et des féminicides ? La chasse aux sorcières doit nous servir d'avertissement, de ce qui ne doit plus jamais se reproduire.

En Écosse, un texte déposé en décembre 2021 prévoit de gracier les personnes condamnées à mort pour sorcellerie entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, afin de reconnaître le rôle des autorités publiques dans leur persécution. Le Parlement régional catalan a voté, mercredi 26 janvier, en faveur d'une résolution visant à réparer la mémoire de plus de 800 femmes accusées de "sorcellerie" et victimes d'une "persécution misogyne" entre le XV^e et le XVII^e siècle, en Catalogne. Sans aller aussi loin, ce postulat demande de leur consacrer un ou plusieurs lieux de mémoire à Lausanne (espace public, musée, parcours urbain). Citons, seulement à

¹ Toutes les chiffres de ce postulat se basent sur l'ouvrage de Martine Ostorero, *La Chasse aux sorcières dans le Pays de Vaud*, 2011, notamment p. 9, 36 s., 56 s.

² Ostorero, p. 61

³ Voir la réponse du 23.04.2020 de la Municipalité à l'interpellation de M. Vincent Brayer et consorts déposée le 6 novembre 2018 « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? ».

⁴ Voir notamment Mona Chollet, *Sorcières. La puissance invaincue des femmes*, Paris : Zones, 2019.

titre d'exemple parmi les nombreux projets qui pourraient être mis en place :

- des expositions permanentes et/ou temporaires, par exemple au Musée historique de Lausanne (situé dans l'ancien Évêché, d'où est partie la Chasse aux sorcières dans le Pays de Vaud), avec des ateliers/visites pour élèves,
- des plaques explicatives dans des sites emblématiques, éventuellement reliées par un sentier didactique,
- des noms de rues et de places en honneur des victimes (comme la place Catherine-Repond à Fribourg, site où la "Catillon" a été brûlée en 1731)⁵
- la commission d'œuvres d'art pour l'espace public.

Sur la base des différents éléments exposés ci-dessus, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de créer un lieu de mémoire, visible dans l'espace public, pour toutes les victimes de la « Chasse aux sorcières » à Lausanne.

Signatures :

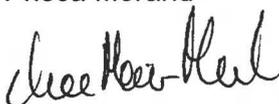

Olivia Fahmy


Graziella Schaller

Caroline Devallonné Dimbali


Diane Wild

Prisca Morand


Muriel Chenaux Mesnier

Manon Zecca


Sima Dakkus

Alexandra Gerber



Eric Bettens



Karine Beausire Ballif

Eliane Aubert



⁵ Poursuivant l'interpellation de notre collègue Verte Gaëlle Lapique déposée en date du 24 novembre 2015, et intitulée « Attribution de noms de rue : les femmes sont-elles à côté de la plaque ? » ainsi que le postulat de notre collègue socialiste Muriel Chenaux Mesnier du 22 mars 2021 intitulé « Pour un environnement urbain égalitaire, donnons une meilleure visibilité aux femmes illustres lausannoises dans notre espace public ».